

**Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 05/2018
« Crédit complémentaire au budget de fonctionnement
pour l'achat de décorations de Noël dans les rues de l'ancien village »**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame Anne Pichard - Présidente
- Madame Diana Duperrüt
- Monsieur Guillaume de Buren

a été mandatée pour étudier le préavis municipal no 05/2018 concernant l'achat de décorations de Noël.

Le 22 mai 2018, la Commission a rencontré Madame Rossel, syndique, et Monsieur Maeder, municipal. Ces derniers ont répondu à toutes les questions posées.

PREAMBULE

Une particularité de cette demande de crédit complémentaire est qu'elle ne revêt pas un caractère indispensable. En effet, Noël revient chaque année avec ou sans les décorations communales.

Néanmoins, plusieurs citoyens ont fait part à la Municipalité de leur déception liée au manque d'illuminations festives dans nos rues pour les fêtes de fin d'année. Seuls les arbustes menant à l'église sont décorés par la commune. La Municipalité, avec une entreprise spécialisée, a donc réfléchi durant deux années pour préparer le projet qui nous est proposé.

LE PROJET

Les idées retenues sont :

- La décoration d'un candélabre sur deux de la route de Bovon ;
- La décoration d'une lanterne sur deux, de la rue Grand-Vigne, de la Grand-Rue et rue de la Poste.

Un modèle unique a été choisi par la Municipalité. Sur certaines petites lanternes de la Grand-Rue, ce modèle nécessite une fabrication sur mesure.

Les lanternes des bâtiments privés ne sont pas concernées par le projet.

Les candélabres et les lanternes nécessitent la pose d'une prise fixe et d'un support pour les décorations.

Relevons que le projet prévoit également la pose d'une prise supplémentaire devant la grande salle qui pourrait être utilisée lors de manifestations.

COÛTS DU PROJET ET FINANCEMENT

Ce préavis propose de prélever CHF 42'000.- dans le fonds « affaires culturelles – 9281.022 » qui contient actuellement CHF 70'690,25. Il est prévu d'amortir la dépense totale sur l'exercice 2018.

Le fonds « affaires culturelles – 9281.022 » étant approvisionné à hauteur de 5000.-/an, les 42'000.- seront comblés en 8 années.

Pour pouvoir répondre à ses interrogations, la Commission a procédé à une analyse des coûts différente de celle présentée dans le préavis. Les montants restent toutefois les mêmes.

Il en ressort que :

Les coûts d'investissements concernent :

- la fourniture qui représente le trois-quarts du montant total, soit environ 31'000.-
- la pose de prises sur les candélabres qui représente, environ 4'300.- soit environ 220.- par prise
- pose des kits de fixation, RPLP et divers environ 2'400.-

Concernant les coûts de fonctionnement :

- Le projet inclut également les frais de pose et dépose, à l'aide d'un camion nacelle, pour l'année en cours. Pour les années suivantes, les CHF 4500.- de frais annuels pour la pose et dépose seront à charge du budget ordinaire et ne sont donc pas traités par ce préavis.
- Le coût annuel en électricité est estimé à environ CHF 150.-.
- La manutention, l'entretien et le stockage des décorations seront réalisés par la commune.

CONTENU DU PROJET

La Commission a posé les questions suivantes et reçu des réponses détaillées.

Pourquoi décorer le village à Noël ?

La Municipalité a d'emblée annoncé que cette demande de crédit était la première des 20 dernières années qui n'avait pas de caractère indispensable. Cet investissement est donc avant tout une réponse à quelques citoyens insatisfaits.

Pourquoi seulement décorer le haut du village ?

La Municipalité a répondu que c'était son choix de concentrer les illuminations au cœur du vieux village. Il serait trop cher d'illuminer d'autres rues. L'illumination des entrées du village n'a pas été envisagée. Une alternative abandonnée consistait à décorer les arêtes de l'église avec des rubans lumineux.

Combien d'offres ont été demandées ?

Une seule offre a été demandée chez le seul fournisseur connu. Romande Energie se fournit chez ce même fournisseur. Il n'existe aucun marché de l'occasion pour ces produits.

Pourrait-on louer les décorations au lieu de les acheter ?

Romande Energie propose un service de location mais ce n'est pas intéressant financièrement, car la valeur à neuf du matériel est amortie sur la durée du contrat. Ainsi, si on prolonge le contrat, alors on perd de l'argent. La commune y a renoncé sans demander d'offre.

Quelle est la durée de vie du matériel et quelle garantie est-elle fournie ?

Il s'agit de matériel de qualité qui devrait pouvoir être utilisé pendant plus de 10 ans. A titre indicatif, les décorations de la Commune d'Yverdon-les-Bains ont 15 ans. Toutefois, le fournisseur garantit son matériel pendant 2 ans, soit le minimum légal et la Romande Energie assure trois hivers.

Comment s'expliquent les 4500.- de frais annuels de pose et dépose ?

Pour suspendre des décorations à 7 mètres de hauteur, il faut un camion nacelle manœuvré par des employés formés. Ce montant ne prend pas en compte la manutention, l'entretien, la réparation et le stockage dont la commune se chargerait.

CONCLUSION

La Commission a constaté que sa réflexion suivait le même cheminement que celui que la Municipalité avait fait elle-même. En clair, acheter du matériel de qualité représente un investissement conséquent !

La question que nous nous sommes posées est de savoir s'il n'y avait pas des alternatives qui répondraient peut-être mieux à la demande initiale soit : animer le village pendant les Fêtes.

Plusieurs pistes ont été évoquées, telles que par exemple l'éclairage d'arbres, sur la voie publique ou chez des privés, avec de simples spots ou encore la redéfinition du concept des « Fenêtres de l'Avent ». Toutefois envisager des pistes alternatives n'est pas de la compétence de la Commission et le préavis proposé est à prendre ou à laisser.

Nous regrettons que la Municipalité n'ait pas demandé une offre au service de location de Romande Energie pour étayer les informations transmises. D'autres communes utilisent ce service, il serait dès lors surprenant que l'offre soit si mauvaise.

En conséquence, après une analyse détaillée du Préavis n° 5/2018, après avoir réfléchi et débattu, la Commission recommande - à l'unanimité - au Conseil Communal de rejeter ce préavis.

La Commission tient à rappeler qu'une action destinée justement à animer le village durant les Fêtes - les Fenêtres de l'Avent - existe déjà. La Commission invite la Municipalité à reprendre la réflexion sur l'animation du village lors de cette période de l'année, par exemple en utilisant les CHF 4'500.- du budget de fonctionnement pour améliorer les animations déjà existantes.

Vufflens-la-Ville, le 20 juin 2018



Anne Pichard



Diana Duperrut



Guillaume de Buren